

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2014

Date de convocation : 05 juin 2014.

Le dix-sept juin deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines.

Présents : MM ANDRE, DESMOULINS, GOESSENS, PERDU POINTIN, SRACZYK, et Mmes COPIGNY, DEBRAY, FERRET, GREBAUT, LEMAIRE, MARCOLLA, RIBOULEAU.

Absents : M THIEUX (arrivé au point 2), M DESMARET (Arrivé au point 6).

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme COPIGNY.

Adoption du compte rendu de la séance du 28 avril 2014.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2014 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

Néant.

1. Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

Le Conseil,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Présente la liste de personnes suivantes :

Titulaires

1	DESMOULINS	Jean-Pierre (Maire de Saintines)
2	LAMY	Pierre
3	COPIGNY	Jeanine
4	SRACZYK	Christian
5	LEMAIRE	Nicole
6	RIBOULEAU	Geneviève
7	DUCHOISSELLE	Pierre
8	LAPLACE	Jean-paul
9	BIET	Michel
10	RIBOULEAU	Daniel
11	LEBRIEZ	Pierre
12	SCHMITT	Jeanine

Suppléants

1	ANDRE	Sébastien
2	DESMAREST	Steve
3	DEBRAY	Delphine
4	FERRET	Isabel
5	GOESSENS	Philippe
6	GREBAUT	Sandrine
7	PERDU	Fabien

8	POINTIN	Philippe
9	THIEUX	Didier
10	LETRILLARD	Claude
11	TILMANT	Robert
12	BOUSQUET	Jean-Pierre

2. Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Nouveau Code des Marchés Publics, et son article 22,

Après élection,

- **DESIGNE** les personnes suivantes, membres de la Commission d'Appel d'Offres.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'appel d'offres CAO	Président : M le Maire - M SRACZYK - Mme LEMAIRE - Mme RIBOULEAU	- M GOESSENS - M PERDU - M ANDRE

3. Avis du Conseil sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Donne un avis **favorable** sur le taux de progression 2014 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs estimé à 1,3%.

4. Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal.

Le Conseil,

Vu l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics locaux,

Considérant que la secrétaire générale prépare seule les budgets de la commune de Saintines,
Considérant que des efforts financiers doivent être faits sur tous les postes de dépenses, et que chacun doit participer à cet effort,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

- **FIXE**, au taux de **50 %**, l'indemnité de conseil et de budget attribuée à Madame DE DOMENICO, Receveur Municipal à Crépy en Valois.

5. Vente d'un terrain communal à Mme LEBELLE.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M le Maire à signer les documents utiles et relatifs à la vente de la parcelle n° 4 rue Gérard Philipe, cadastrée section AC N°317 pour 04 a 47 ca, et section AC N°319 pour 01 a 25 ca, soit une surface totale de 05 a 72 ca, au prix de 65 000 €, au profit de Mme Amandine LEBELLE
- **Dit** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

6. Vente d'un terrain communal à MM BARBOSA ET PEREIRA.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M le Maire à signer les documents utiles et relatifs à la vente de la parcelle n° 3 rue Gérard Philipe, cadastrée section AC N°316 pour 03 a 72 ca, et section AC N°320 pour 02 a 19 ca, soit une surface totale de 05 a 91 ca, au prix de 70 920 €, au profit de M BARBOSA Guillaume et M PEREIRA David.
- **Dit** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

7. Vote des subventions aux associations pour 2014.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22-4° ;
Vu le budget primitif pour 2014,
Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les subventions pour 2014 ainsi qu'il suit :

Associations	2014	
Ass. Anciens Allumettiers	52 €	1 abstention
Ass. Anc Comb de Verberie (ACPG)	160 €	
Club de l'Amitié	900 €	
Epicerie sociale	900 €	
Vestiaire	200 €	
Ass. Anciens Comb. B St P(UMRAC)	100 €	
Comité des fêtes de Saintines	(1 500€)+1 000 €	
Groupement des chasseurs de Saintines	100 €	
Office tourisme Crépy (35 clochers)	150 €	
Club cyclotourisme de Verberie	150 €	
Asso Tennis de Table de Saintines	600 €	
TOTAL	5 812€	

8. Présentation du Ciné rural.

Mme DEBRAY présente le fonctionnement du ciné rural.

9. Décision modificative n°1 au BP 2014 communal.

Le Conseil,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** la décision modificative n°1 au BP 2014 communal suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6574 : + 1 000 €	7325 : + 10 000 €	2184 op 50 : + 6 200 €	021 : + 6 200 €
6135 : + 1 300 €			
61522 : + 1 500 €			
023 : + 6 200 €			

10. Avis du conseil sur le projet de réforme des Régions françaises.

Le Conseil,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Rend** un avis **défavorable** au projet de réforme relatif aux Régions françaises et souhaite conserver la région Picardie telle qu'elle existe aujourd'hui.

11. Avis du conseil la réforme des rythmes scolaires.

M le Maire explique qu'il a reçu une pétition de parents d'élèves ne souhaitant pas appliquer la loi relative à la réforme des rythmes scolaires.

Il soumet cette question au conseil qui vote à bulletin secret.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- 6 voix contre l'application de la réforme
- 9 voix pour l'application de la réforme.

12. Demande de subvention au titre de l'Etat (réserve parlementaire) pour l'acquisition et l'installation d'un panneau d'information lumineux.

Le Conseil,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** auprès de M Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat, d'un montant de 3 000 €, afin de participer au financement de l'acquisition d'un panneau d'information à affichage lumineux.

13. Motion relative à la décharge de Néry-Saintines.

Le Conseil,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les écoulements de liquide rouge sur la chaussée à proximité du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Demande** à M le Préfet de l'Oise de faire réaliser les travaux nécessaires permettant de stopper les écoulements de liquide rouge et nauséabond sur la chaussée (RD 123) à hauteur du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines.

Questions et informations diverses :

- Choix de l'implantation du panneau d'information lumineux : site de l'ancien monument aux morts.
- Mme Copigny informe que les membres du CCAS contacteront toutes les personnes de plus de 65 ans afin de mettre en œuvre le plan canicule et le plan grand froid.
- Exposition philatélique le 2 août 2014 dans la salle des fêtes.
- Contractualisation prochaine d'un emprunt pour réaliser les investissements à venir (enfouissement de réseaux, changement du véhicule de service...).
- M Sraczyk évoque les tags faits sur le gymnase.
- Mme Grébaut et Mme Debray informent que de nombreux scooters circulent sur la piste cyclable et sont dangereux pour les enfants qui se rendent sur les aires de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.